



Espaces Educatifs Bricabracs

68 chemin de Baumillon, 13015 Marseille

Siret : 808669519 000 15

[Http://bricabracs.org](http://bricabracs.org) --- <http://rhizome.bricabracs.org>

Contacts : 0632709189

L'association : contact@bricabracs.org

Education / renseignement / inscription : lesbricabracs@bricabracs.org

Bulletin du Conseil de Fonctionnement des Espaces Educatifs Bricabracs du 18 avril 2018

18h 19h30

Présent e s : Julien, Magali, Marie-Claude, Erwan,
Dominique et Sophie excusées, Charles (stagiaire) invité

Ordre du jour :

- 1/ point réinscription
- 2/ coopération avec l'asso Résilience13 (Patrick)
- 3/ date de l'ag annuelle statutaire de fin juin
- 4/ agenda 18-19 / choix de vacances jour fériée...
- 5/ orga vide grenier 18-19 /et vente oeuf
- 6/ orga AGORA en fonction de l'orga vide grenier
- 7/ fondation... on en est où ?
- 8/ Volontariat associatif (question de Momo par exemple)
- 9/ Relance Lilo/ gibus...

Décisions de l'Assemblée Générale du Conseil de Fonctionnement du 18 avril 2018

Décisions courantes / à diffuser

Composition du Bureau et du CF

Proposition de cooptation de Julien et Sophie au CF :
Julien accepte. Sophie refuse non sans désir d'y aller, mais faute de temps à y consacrer.
Magali sort du bureau mais reste au CF.
Michel devient membre du bureau
Le nouveau bureau est déclaré en préfecture (récépissé reçu).

1/ point réinscription (rapide)

Tout le monde se réinscrit. 2 petites sœurs arrivent (5ans), pas de nouveaux inscrits. Il n'y aura pas d'enfants de 4 ans en 2017-2018.

Formaliser l'inscription ou le départ sous forme d'entretien avec le CF en plus de la visite sur place et de l'entretien proposé par l'enseignant-éducateur garant.

Cette démarche s'inscrit désormais comme un point de La Méthode-règlement

Y'a-t-il besoin de voir des familles ?

Des membres du CF peuvent être amené à rencontrer des familles pour des entretiens concernant des situations signalées par les éducateurs-enseignants : Retards récurrents, problème de paiement, proposition d'action au profit de l'association, situation particulière etc.

2/ coopération avec l'asso Résilience13

Pour les deux mois mai-juin et les deux prochains vide grenier, voici les décisions :

Ce qui s'arrête : le poulailler. Uniquement pris en charge par bricabracs, avec le soutien d'Accueil et rencontre.

Ce qui se poursuit : l'utilisation commune de la cabane. Coorganisation du vide grenier avec un recentrage de l'activité de Résilience13 uniquement sur les relations avec les personnes de l'armée du salut : aller les chercher, les ramener, les accompagner sur place.

Ce qui arrive : formaliser davantage les responsabilités déjà prises par certains résidents ou autres personnes en situation précaire qui se sont investis sur l'organisation du vide grenier.

Aller voir l'armée du salut pour un partenariat direct, relation administrative, sans passer par l'intermédiaire de Résilience13

On demande à l'armée du salut un RV pour faire un bilan des vide grenier et envisager une suite, ou pas.

Début juillet : se dire comment on gère cette relation de partenaires ?

3/ date de l'ag annuelle statutaire de fin juin

Fixée initialement le samedi 30 juin. La guinguette est organisée à cette date (journée de soutien à Bricabracs). Déplacer l'AG le vendredi 29 au soir de 17h à 18h30 + apéro dinatoire.

L'atelier clown fera une présentation de son travail.

Le film et le travail de deux ans concernant la cabane en terre seront présentés avec Hors Gabarit.

4/ agenda 18-19 / choix de vacances jour fériés...

On ne change rien. Compliqué d'avoir un calendrier différent de l'Education Nationale pour les familles.

5/ orga vide grenier 18-19 /et vente œuf

L'idée proposée d'organiser des vide grenier + soirée : semble difficile à tenir avec l'implication actuelle. Faire le bilan après les deux derniers vides greniers de mai juin.

Le problème : qui s'implique, qui tient dans la durée ?

Sono : en acheter une pour Bricabracs ? on regarde ce qui existe.

oeufs : Bricabracs met à disposition les œufs du poulailler. Chacun est libre de faire un don.

6/ orga AGORA en fonction de l'orga vide grenier

Les vides greniers sont fixés pour le 1er trimestre le samedi. Quand placer l'Agora ?

Les vendredis aprèm et soir : préparation du vide grenier.

Pour sept/oct/nov : vendredi 17h (installation VG + agora à 18h)

Même format pour avril/mai/juin

Quid Agora dec/janv/fev/mars ? Le samedi matin (10h à midi), avec présence des enfants possible.

Format : Chantier (petits travaux de bricolage, ménage...) + discussion.

Samedi 15 déc. 19 janv. 2 mars.

Les dates de vide grenier d'avril à juin seront fixées en fonction du calendrier des scouts de la paroisse en oct.2018.

7/ fondation... on en est où ?

Rien de nouveau.

Faire des dossiers pour des projets qu'on envisage : voile, classe de neige... (pas de projets en plus)

8/ Volontariat associatif

A regarder de plus près. Cela correspondrait à un contrat ressemblant à celui du service civique, pour des personnes de plus de 26 ans.

9/ Relance Lilo/ gibus...

Des parents essayent d'installer Lilo partout où ils peuvent.

Relance sur les listes : pour Lilo et Gibus.

Prochains CF :

6 juin

27 juin : AG annuelle / bilan des vides greniers

La méthode / le règlement – Les énoncés de fonctionnement

**changement
pour ce CF du 18 avril 2018, point numéro 9**

09 – Entrée et départ des familles

Chaque entrée et départ de famille est soumise à une rencontre avec l'éducateur-enseignant garant, ainsi qu'avec un ou des membres du CF.

08 - Agoras actives

10h-11h discussion pédagogique

à partir de 11h : chantier, faire ce qu'il y a à faire comme travaux, aménagements...

07- règlement horaires :

Réunion des éducateurs le mardi après-midi : implique un changement d'horaire pour le mardi.

Les parents viennent chercher les enfants à 13h, les enfants mangent sur place avant.

06 – Membres ressource associés au CF

Les « membres ressource » associés au CF sont les personnes qui donnent des coups de main de manière ponctuelle sur demande du CF en fonction de leurs compétences. Ils acceptent de faire partie d'une liste connue du CF.

05 – Membres invités du CF

Les « membres invités » du CF sont les personnes qui souhaitent suivre l'activité du CF et sont inscrits sur la liste de diffusion du CF (admin2) mais ne prennent pas part aux décisions du CF. Leur participation est à titre consultatif.

04 - (Non) Renouvellement de l'inscription (6 avril 2017)

Bricabracs se réserve la possibilité de ne pas inscrire ou réinscrire des familles dans les cas suivants :

- Si des tuteurs, qu'ils soient adhérentEs ou non, ne respectent pas le cadre statutaire.
- Si la relation avec la famille et les conditions d'accueil de l'enfant ne permettent pas de vivre le projet sereinement, mettent l'enfant en porte-à-faux ou en difficulté psychologique et relationnelle, fragilisent ou mettent en danger le projet de par le comportement des tuteurs.

En tant qu'adhérentE, qui plus est en tant que non adhérentE, nous rappelons que les tuteurs n'ont pas de voix décisionnaire mais uniquement consultative. Les décisions du CF sont prépondérantes. Ne pas les respecter, c'est entrer en non respect des statuts et risquer l'exclusion.

Argumentation du CF à ce jour 6 avril 2017:

Bricabracs espaces éducatifs est une association dont les fondateurs-trices ont choisi de défendre un projet éducatif différent avec un fonctionnement qui garantit ses objectifs. Elle a un caractère social prépondérant. Elle dispose d'une instance décisionnelle, le conseil de fonctionnement (CF) qui a également pour rôle de garantir le sens et la cohérence du projet et d'une Agora, assemblée consultative constituée des adhérentEs, réunie mensuellement pour permettre l'information de ses membres, le débat autour du projet.

Le projet est expérimental, son contenu est évolutif et fonctionne par tâtonnement (observation et ajustements), s'adaptant aux besoins de l'association, du groupe et de leur actualité. Les règles peuvent donc évoluer.

A ce jour le conseil de fonctionnement ne souhaite pas rédiger un règlement intérieur figé, mais plutôt accompagner la vie du lieu avec des décisions prises en fonction des besoins en cohérence avec le fond du projet. Ces décisions sont communiquées via les Agora et trois publications papiers et électroniques - « Dis-pourquoi, dis-comment » (bulletin à caractère pédagogique et concernant la vie de l'espace éducatif, rédigé par les éducateurs-trices) - la lettre d'info de l'association (proposée par le conseil de fonctionnement) - le bulletin des décisions du CF.

Notre parti pris : L'enfant et son collectif sont placés au cœur du projet. Les règles que se fixe le CF sont au service de ce choix éducatif. Les éducateurs-trices et membres du CF présentent les règles de la vie de l'association et du groupe d'enfants pour que les tuteurs et adhérentEs puissent en comprendre le sens et les respecter en connaissance de cause. Si les tuteurs ne respectent pas ces règles (horaires, rythmes, assiduité, réunion, statuts...), ils prennent le risque d'aller à l'encontre des travaux éducatifs engagés avec leur enfant au sein du collectif de personnes avec lesquelles ils vivent au quotidien.

Par conséquent, L'inscription d'un enfant à Bricabracs comprend un « contrat » tacite sur le plan éducatif, statutaire en tant qu'adhérent, entre les tuteurs d'enfant inscrit et l'association. C'est un engagement à double sens. Chaque partie peut y mettre fin pour différentes raisons.

Les tuteurs sont donc invitéEs à lire les statuts, ainsi que le projet éducatif et pédagogique, à poser des questions sur le fonctionnement, les choix éducatifs et pédagogiques de l'équipe éducative et du CF, à participer aux AGORA, pour s'assurer que le projet leur convient, qu'ils pourront s'engager à en respecter les règles et que l'enfant participera au projet dans toutes ses facettes (sortie, mode de vie, etc.)

03 - Critère de choix des familles (14 mars 2018)

Le CF tient compte de plusieurs critères non hiérarchisés, outre la réinscription, afin de maintenir l'équilibre entre plusieurs dimensions conditionnant la bonne marche du projet Bricabracs : sociale (favoriser la venue de familles touchées par la précarité), locale (structure de proximité), répartition des âges (multiage), intérêt de l'enfant (prise en compte des ruptures scolaires) et situation familiale.

02 - Concernant les prestations mensuelles (supprimé le 14 mars 2018)

Engagement moral de participation annuelle, engagement financier par période de 2 ou 3 mois.

- ~~Toute période commencée est due.~~
- ~~PI : sept-oct (2 mois)~~
- ~~PII : nov-déc (2 mois)~~
- ~~PIII : janv-fevr (2 mois)~~
- ~~PIV : mars-avril (2 mois)~~

○ PV : mai juin juillet (3 mois)

01 - Le coût mensuel (14 mars 2018)

Il est de 50 euros/ mois / enfants

Il s'effectue sur 12 mois.